



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18491/Add.1
10 décembre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES
A CHYPRE**

(Pour la période du 1er juin au 30 novembre 1986)

Additif

Dans mon rapport du 2 décembre 1986 (S/18491, par. 63), j'ai recommandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois, et j'ai indiqué que je ferais rapport au Conseil sur mes consultations avec les parties intéressées sur cette question dès que possible. Je tiens à informer le Conseil que le Gouvernement chypriote et les Gouvernements grec et britannique ont indiqué qu'ils approuvaient la prorogation proposée. Le Gouvernement turc a indiqué, de même que la communauté chypriote turque, qu'il n'était pas en mesure d'accepter le texte du projet de résolution publié sous la cote S/18515, mais que sa position serait exposée à la séance du Conseil de sécurité.
